# Proposition de protocole d’évaluation de l’ASNS au cycle 3

Table des matières

[**Proposition de protocole d’évaluation de l’ASNS au cycle 3** 1](#_Toc121925254)

[Pour le cycle 3 : 1](#_Toc121925255)

[1. Evaluation du savoir nager 1](#_Toc121925256)

[2. L’aménagement matériel 2](#_Toc121925257)

[3. Le déroulement des séances de structuration 3](#_Toc121925258)

[4. Points positifs de l’organisation proposée 3](#_Toc121925259)

[5. Points négatifs de cette organisation 4](#_Toc121925260)

[6. Quelques points d’organisation 4](#_Toc121925261)

[7. Des outils destinés au recueil des résultats élèves 4](#_Toc121925262)

[7.1 La fiche d’évaluation du parcours 4](#_Toc121925263)

[7.2 Un exemple de fiche « remplie »: 5](#_Toc121925264)

[7.3 La fiche d’évaluation des connaissances et des attitudes 7](#_Toc121925265)

[7.4 Les outils récapitulatifs des résultats de la classe 8](#_Toc121925266)

[La fiche récapitulative générale des réussites (sous format excel ou sous format .ods) 8](#_Toc121925267)

[8. L’attestation du savoir nager en sécurité 10](#_Toc121925268)

[8.1. Un modèle d’attestation 10](#_Toc121925269)

[Pour les cycles 1 et 2 12](#_Toc121925270)

[1. Généralités 12](#_Toc121925271)

[2. Proposition d’outils destinés à recueillir les informations relatives aux réalisations élèves des cycles 1 et 2 (phases de référence et de bilan) 13](#_Toc121925272)

[2.1 Au niveau de l’élève 13](#_Toc121925273)

[2.2 Au niveau de la classe 20](#_Toc121925274)

[2.3 A l’échelle de la circonscription 22](#_Toc121925275)

# Pour le cycle 3 :

## 1. Evaluation du savoir nager

« L’acquisition [de ce savoir nager] est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième ». Il importe donc que chaque projet de piscine local définisse les modalités d’évaluation de ce savoir nager, dans le cas d’un accès aux bassins par des classes de cycle 3.

« [Le savoir nager] doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d’enseignement ».

Il ne faut donc pas se servir du savoir nager comme test pour la phase de référence ou le substituer à la phase de bilan.

Cette évaluation doit :

- permettre aux élèves d’être confrontés au test lorsqu’ils sont prêts à le faire ;

- éviter de confronter au test des élèves dont il est certain qu’ils ne vont pas le réussir, sauf s’ils le demandent de manière explicite ;

- prévoir des modalités de passation qui doivent perturber le moins possible le déroulement des séances centrées sur les contenus d’enseignement du champ d’apprentissage travaillé ;

- permettre aux élèves qui échouent au test de le présenter au moins une autre fois pendant le reste du module ;

- être surveillée et validée par un adulte.

Deux points importants doivent être soulignés:

- la rigueur avec laquelle doit être réalisée l’évaluation de cette compétence qui concerne la sécurité des élèves ;

- la nécessaire transmission de l’attestation scolaire « savoir nager » à l’élève et aux collèges d’accueil par le biais du livret scolaire unique (LSU).

## 2. L’aménagement matériel

Les propositions d’aménagement matériel qui figurent ci-après ont été pensées pour refléter les conditions matérielles les moins confortables, à savoir pour des piscines type tournesol comptant 4 couloirs maximum. C’est la raison pour laquelle le dispositif d’évaluation du savoir nager est installé dans le couloir 2 de la piscine imaginée dans ce document.

L’aménagement destiné à permettre la passation du savoir nager est plus que simple :

- un lieu de départ surélevé (de 0 à 0,80m max) permettant une chute arrière sans risque,

- deux perches ou tout autre matériel permettant de symboliser, à 3,50m du départ, une zone de 1,50 m de long à franchir en immersion,

- un repère permettant à l’élève d’identifier la fin de son déplacement ventral de 15m, et donc l’obligation de repartir en sens inverse en déplacement dorsal. Le surplace ventral et la flottaison dorsale se faisant de manière aléatoire, au signal de l’enseignant, aucun repère n’est obligatoire.

Cet aménagement peut tout à fait être intégré à un dispositif plus large, destiné à travailler les contenus relatifs au champ d’apprentissage souhaité. Un exemple : rien n’interdit que dans le couloir destiné à la passation du test, des élèves travaillent leurs déplacements et même d’autres immersions. Il est donc nécessaire de réfléchir le dispositif matériel pour que le matériel nécessaire à la passation du « savoir nager » n’empêche pas le travail lié au champ d’apprentissage choisi.

Le dispositif nécessaire au savoir nager étant très réduit (2 perches symbolisant la distance de 1,50m à franchir en immersion), il est possible de le placer pendant les dernières minutes des séances de structuration.

Le dispositif est donc connu des élèves, de même que les exigences. Cela peut enlever un certain « poids » à ce test et rassurer certains élèves.

Important : Ces propositions sont destinées à fournir quelques points d’appui aux équipes de bassin pour la mise en œuvre pratique du test savoir nager. Cependant, tout en respectant les exigences liées à cette passation, les équipes ont la possibilité de modifier certaines modalités pratiques en fonction de leur contexte, notamment matériel.

## 3. Le déroulement des séances de structuration

La passation du savoir nager peut débuter dès la 1e séance de structuration sur le dispositif décrit ci-dessous, dans le couloir 2. Dans les piscines disposant de 5, 6 ou 8 couloirs, le dispositif peut être installé sur un couloir plus central, voire inutilisé. Pour valider le test, la présence d’un adulte est obligatoire. L’autre adulte prend en charge le reste de la classe.

Les séances de structuration peuvent alors être construites ainsi :

- 20 mn de séquences de travail sur les contenus d’apprentissage du champ d’apprentissage prévu dans les 2 couloirs attribués à la classe.

- 8 à 10 mn pendant lesquelles de 2 à 6 élèves passent successivement le test du savoir nager dans le couloir prévu pendant que les autres élèves poursuivent leurs apprentissages sur le couloir 1. Le travail des élèves ne passant pas le test peut même se poursuivre sur le couloir 2, si l’enseignant et le MNS sont certains que les élèves qui passent le test ne seront pas gênés. Il semble donc important de préciser que les élèves ne peuvent Les élèves ne peuvent donc passer le test que pendant ces 8 à 10 mn.

## 4. Points positifs de l’organisation proposée

Les élèves peuvent se confronter au test 2 par 2, avec un camarade. Cela permet d’envisager la passation de ce test sous un jour plus serein. L’association des élèves par binômes permet à l’élève A d’évaluer l’élève B et vice-versa. Cette possibilité, travaillée régulièrement dans la classe, en amont de la séance, permet d’attirer l’attention des élèves sur les points importants de ce test. Cela participe également au développement de la compétence générale « s’approprier seul ou à plusieurs, par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre. »

Chaque élève peut se rendre ou évoluer sur la partie savoir nager quand il se sent prêt à le faire. Clairement expliquée, cette possibilité participe au développement de l’autonomie de l’élève.

En cas d’échec, les élèves peuvent identifier les raisons de leur échec et prendre conscience des points à travailler lorsqu’ils reprendront leurs tâches sur le dispositif général. Cela peut aider à donner du sens aux apprentissages. De plus, les élèves doivent savoir qu’ils pourront se confronter au moins une autre fois à ce test. L’échec est donc temporaire, l’élève peut l’inverser par son travail. Cela devrait contribuer à réduire le stress et la déception générés par un éventuel échec.

Le temps dévolu à la passation est pratiquement « indolore » pour les adultes en termes de « perte » de temps de séance puisque cette passation peut aller très vite avec les élèves les plus débrouillés. En effet, les élèves qui ont passé le test « réintègrent » la séance et reprennent leurs apprentissages.

Les adultes gardent toute latitude pour ne pas confronter au test des élèves dont ils sont sûrs qu’ils vont échouer, sauf si ces élèves le demandent explicitement. Cela évite de confronter inutilement des élèves à l’échec certain. En revanche, les élèves non soumis au test doivent entrer dans les statistiques.

Plusieurs équipes de piscine font valoir que cette organisation ne peut pas être proposée à chacune des séances de structuration. Le temps nécessaire à la passation du savoir nager et la lourdeur du groupe restant à la charge de l’encadrant qui ne fait pas passer le savoir nager ont poussé certaines équipes à ne proposer que 3 à 4 passations au cours de la phase de structuration.

## 5. Points négatifs de cette organisation

La validation du test oblige les adultes à observer la passation puisqu’ils sont les garants de la validité de celui-ci. Cela conduit donc l’un des adultes à se retrouver en charge d’un groupe à l’effectif très important pendant que l’autre gère les 2 à 6 élèves en train de passer le test. Néanmoins, ce temps « déséquilibré » reste court.

Dans le couloir 2, le mélange d’élèves passant le test et d’élèves travaillant dans le champ d’apprentissage prévu est possible. Mais il doit être pesé. En effet, les élèves qui passent le test risquent d’être gênés par les autres élèves, obligeant les adultes à mettre tous les élèves qui ne passent pas le test en ligne 1. Cette solution risque de provoquer des « bouchons » dans cette ligne 1.

## 6. Quelques points d’organisation

Si des élèves ont des ressources très proches, l’adulte peut décider de faire partir deux élèves en même temps. Pour des élèves débrouillés, le temps de passation du test sera donc divisé par deux. Le signal de départ du test est donné par l’adulte.

Le signal du début et de fin du surplace est donné par l’adulte à un moment du déplacement ventral. Il en va de même pour la flottaison dorsale.

En cas de décalage important prévisible dans les réalisations, le temps de surplace ou de flottaison dorsale peut être chronométré par le binôme (utilisation de l’horloge murale). Cela permet à celui-ci d’indiquer à son camarade la fin du temps de surplace. Cela devrait éviter que les élèves ne parviennent plus à identifier à quoi renvoient les différents signaux sonores qu’ils vont entendre.

## 7. Des outils destinés au recueil des résultats élèves

### 7.1 La fiche d’évaluation du parcours

Cette fiche ci-dessous n’est qu’une proposition. Elle a le mérite d’être d’un usage plus que simple puisqu’une simple croix indique l’action non réussie à l’endroit où celle-ci était prévue. L’absence totale de croix signifie la réussite du test.

Passage n° :

Nom de l’élève couloir 2 : Réussite : Echec :

Nom de l’élève couloir 1 : Réussite : Echec :



Couloir 2 Dorsal Flottaison (15 sec) Dorsal Aucune

Ancrage Ventral Surplace (15 sec) Ventral prise d’appui

Couloir 1 dédié à la poursuite des apprentissages en lien avec le champ d’apprentissage travaillé.

3,50m 1,50m 20m

25m

* Mettre une croix X aux endroits où l’élève n’a pas réussi l’action prévue.

Passage n°  :

Nom de l’élève couloir 2 : Réussite : Echec :

Nom de l’élève couloir 2 : Réussite : Echec :



Couloir 2 Dorsal Flottaison (15 sec) Dorsal

Ventral Surplace (15 sec) Ventral

Couloir 1 dédié à la poursuite des apprentissages en lien avec le champ d’apprentissage travaillé.

3,50m 1,50m 20m

25 m

* Mettre une croix (X) aux endroits où l’élève n’a pas réussi l’action prévue.

### 7.2 Un exemple de fiche « remplie »:

Cette fiche nous renseigne sur la réussite globale ou l’échec global au test. Par l’intermédiaire des croix placées sur les différentes actions réalisées dans le parcours, elle nous renseigne également sur les causes de l’échec ce qui peut avoir un intérêt certain pour la mobilisation de l’élève, les contenus sur lesquels centrer les situations pédagogiques et l’évolution des projets de piscine.

Passage n° (possible si les élèves sont confrontés plusieurs fois au test pendant toute la phase de structuration) :

X

Nom de l’élève couloir 2 : Réussite : Echec : X

Nom de l’élève couloir 2 : Réussite : X Echec :



Couloir 2 X Dorsal Flottaison (15 sec)X Dorsal

Ventral X Surplace (15 sec) Ventral

Couloir 1 dédié à la poursuite des apprentissages en lien avec le champ d’apprentissage travaillé.

3,50m 1,50m 20m

25m

* Mettre une croix X aux endroits où l’élève n’a pas réussi l’action prévue.

### 7.3 La fiche d’évaluation des connaissances et des attitudes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Connaissances et attitudes | Niveau 1 : Objectifs d’apprentissage non atteints | Niveau 2 : Objectifs d’apprentissage partiellement atteints | Niveau 3 : Objectifs d’apprentissage atteints | Niveau 4 : Objectifs d’apprentissage dépassés |
| Règles d’hygiène | Il ne connait pas et ne respecte pas les règles primordiales à mettre en œuvre avant d’accéder au bassin (passage aux toilettes PUIS à la douche, passage dans le pédiluve, nécessité de demander à aller aux toilettes en cas de besoin). | L’élève connaît certaines règles d’hygiène mais n’en comprend pas le sens : il évite la douche et le pédiluve par exemple. | L’élève connaît et met en œuvre les règles d’hygiène primordiales. | L’élève est en mesure d’expliquer à un camarade les raisons du respect des règles d’hygiène. |
| Règles de sécurité | Il ne repère pas le personnel de surveillance (MNS). Il ne connaît pas la fonction du MNS.  Il ne prend pas en compte les informations liées à la sécurité (profondeur, attendre que le camarade ait franchi un certain repère avant d’entrer dans l’eau, etc.) ni les indications fournies par l’enseignant ou les MNS. | Il est en mesure d’identifier le personnel de surveillance (MNS) mais ne tient absolument pas compte de sa présence effective ou pas pour entrer dans l’eau.  Les informations de sécurité fournies par l’enseignant ou les MNS ne sont pas respectées (course sur les plages, passage sur un atelier sans attendre la libération de l’atelier par l’élève précédent, etc.) | L’élève repère le personnel de surveillance et entre dans l’eau en sachant qu’il en a le droit.  Il respecte les informations fournies par l’enseignant et le personnel de surveillance. Il sait qu’il peut s’adresser à ces adultes en cas de problème si nécessaire. | Il est en mesure d’indiquer à un camarade que la baignade n’est pas possible en raison de l’absence d’un élément majeur lié à la sécurité (MNS)  Il est capable de repérer des zones moins sûres (arrivée de toboggan, proximité des plongeoirs s’ils sont ouverts au public, etc.). |
| Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l’attestation du savoir nager est adaptée. | Il ne connait pas les résultats du test savoir nager.  il n’identifie aucun espace dans la piscine (profondeur, zones d’entrée à respecter, espace peu saturé de nageurs, points ou zones où s’accrocher en cas de besoin, etc.). | L’élève pense que l’attestation « savoir nager » signifie qu’il sait nager dans tous les contextes.  L’élève est capable de repérer les différents espaces de la piscine dans laquelle il a évolué mais n’identifie pas ceux dans lesquels il peut évoluer en sécurité. | Il sait que la possession de l’attestation veut dire « attention, je peux nager dans cette piscine si je continue à faire attention à ce qui m’entoure ».  Il repère les espaces où il sait qu’il peut évoluer en sécurité.  Il sait qu’il peut agrandir son espace d’évolution avec l’aide d’un adulte | Il est en mesure d’attirer l’attention de son camarade sur l’adéquation entre les caractéristiques de la piscine (profondeur, dimensions, zones particulières) et les ressources de son camarade. |

Il est à noter que des ressources destinées à permettre le travail de ces connaissances et des attitudes prévues par l’arrêté du 9 juillet 2015 sont rassemblées au sein du document intitulé « des ressources pour travailler connaissances et attitudes ».

## 7.4 Les outils récapitulatifs des résultats de la classe

### La fiche récapitulative générale des réussites (sous format excel ou sous format .ods)

Cette fiche récapitulative permet le report général des réussites et des échecs des élèves confrontés au test. Cette fiche doit comporter la totalité des noms de la classe. Cela doit permettre de connaître le nombre d’élève soumis au test par rapport au nombre d’élèves total. Dupliquée à 2 exemplaires (un exemplaire par adulte), elle peut être pré-remplie en classe avec inscription de l’ordre de passage des élèves. Dès la fin de la passation par les élèves qui ont souhaité se confronter au test, elle peut être complétée par l’adulte en charge de cette évaluation. Le récapitulatif des résultats se fait donc peu à peu, sans perte de temps. Chaque adulte (PE et MNS) en conserve un exemplaire.

En fonction des éventuels échecs, un autre exemplaire de cette feuille peut être mis en circulation.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Attestation "savoir nager" en sécurité (en référence à l'arrêté du 28 février 2022)** | | | | | | | | | | | | | |
| Pour rappel, la passation du savoir nager ne doit pas être envisagée en fin de module sur une séance uniquement consacrée à cette passation mais tout au long de la phase de structuration de façon à permettre plusieurs passations pour un même élève le cas échéant. Cette organisation permet également d'éviter de confronter au savoir nager, un élève non volontaire et qui n'aurait aucune chance de le réussir. **Doivent également être validées les connaissances et attitudes.** | | | | | | | | | | | | | |
| **Ecole:** |  |  |  |  | **Enseignant (s):** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Dates des passations proposées aux élèves pendant la phase de structuration:** | | | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Elèves  (seul le  prénom peut être indiqué). Indiquer le sexe.** | **A partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière** | **Se déplacer sur 3,50 m  en direction d'un obstacle** | **Franchir  en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,50m** | **Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20m** | **Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un  surplace vertical pendant 15 sec. puis reprendre le déplacement** | **Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale** | **Se déplacer sur le dos sur une distance de 20m** | **Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un  surplace en position horizontale dorsale pendant 15 sec. puis reprendre le déplacement** | **Franchir  l'obstacle de 1,50m en immersion complète** | **Se déplacer  sur le ventre pour revenir au point de départ** | **S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable** | **Connaissances et attitudes liées au savoir nager validation : 1 Echec: 0 ou ne rien écrire** | **Réussite au test : 1 Echec au test: 0 ou ne rien écrire** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| indiquer ici le nombre total  d'élèves de la classe | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | % de réussite au  test | #VALEUR! |
| **Légende**: | Pour chaque action réussie : **écrire 1** sur la ligne concernant l'élève | | | | |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Pour chaque action non réussie : **écrire 0 ou ne rien écrire** sur la ligne concernant l'élève | | | | | | |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Cas particuliers:** | A côté des prénoms, écrire les mentions " In" pour les élèves inaptes et "SH" pour les élèves en situation de handicap | | | | | | | | | |  |  |  |

## 8. L’attestation du savoir nager en sécurité

Organisée par le décret n° 2022-276 du 28 février 2022, elle est insérée dans le code de l’éducation à l’article D 312-47-2.

L’arrêté du 28 février 2022 vient préciser certaines modalités relatives aux conditions de délivrance de cette attestation.

L’annexe 2 de la note de service du 28 février 2022 précise les critères de réalisation acceptés pour la validation des différentes actions constituant le parcours de capacités.

### 8.1. Un modèle d’attestation

